

# CET ETE OUVERTURE DES ACCUEILS DE LOISIRS

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les accueils de loisirs aux mois de juillet et août 2020 seront ouverts aux horaires habituels.

**Compte tenu, des mesures sanitaires et de distanciations physiques, le nombre de places ouvert à la réservation sera limité.** Pour satisfaire au mieux vos demandes, la ville ouvrira les accueils de loisirs habituels mais aussi, si besoin, d'autres sites.  
**Cependant, les professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire resteront prioritaires pour l'attribution des places.**

La Ville et la Ligue de l'Enseignement ont pour objectif de garantir des conditions d'accueils sécurisés pour tous. A ce titre, cette ouverture, à l'instar de celle des mercredis, sera conditionnée par un strict respect du protocole établi par les autorités sanitaires.

**Les accueils de loisirs de demain ne seront plus ceux d'avant la COVID-19.**

Les gestes « barrière » devront être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. En tant que parents vous avez un rôle essentiel :

- respecter scrupuleusement l'organisation proposée par les équipes d'animation,
- ne pas mettre vos enfants au centre de loisirs en cas d'apparition de symptômes évocateurs et prévenir le directeur de l'accueil.
- **Prendre quotidiennement la température de votre enfant** avant le départ vers le centre : en cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'accueil de loisirs.

**L'ensemble des équipes présentes sur les sites sont prêtes à accueillir vos enfants et tout sera mis en place en matière d'hygiène pour assurer la sécurité des enfants et des adultes.**


Bien cordialement,



Françoise PARAT  
Maire-Adjoint déléguée  
à la vie scolaire



*Bien à vous*



Marie-Christine SEGUI  
Maire d'Ormesson-sur-Marne  
Conseillère Départementale  
du Val-de-Marne

## INFORMATIONS AUX FAMILLES

**Juillet et Août :  
ouverture des  
accueils de  
loisirs**

-----

**Période  
d'inscriptions  
du 2 au 20 juin**

-----

**Attention le  
nombre de  
places est limité**

## Les informations suivantes évolueront en fonction des décisions gouvernementales ultérieures et de la situation sanitaire locale et départementale.

La Ligue de l'Enseignement, gestionnaire des accueils de loisirs, a établi un protocole très précis qui s'appuie sur les recommandations sanitaires du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Agence Régionale de Santé.

Pour votre entière information, les mélanges inter-écoles sont incontournables dans le cadre des accueils de loisirs, **pour autant le respect des mesures sanitaires et des règles de distanciation sera strictement appliqué.**

En annexe, quelques documents ludiques qui vous aideront à expliquer les différentes mesures à vos enfants.

### Modalités d'inscription et tarification

#### ATTENTION

Toutes les réservations effectuées jusqu'à ce jour ont été annulées.  
Le nombre de places est limité.  
Les réservations se déroulent du 2 au 20 juin.

Les réservations se font auprès de la Ligue de l'Enseignement :

- [coordination-ormesson@ligue94.com](mailto:coordination-ormesson@ligue94.com) ; Tél : 01 45 94 25 19
- le portail : [www.ormesson.fr](http://www.ormesson.fr)
- pendant les heures de permanence les lundis et mercredis de 16h30 à 18h30

**Au-delà des délais de réservation :**

- Les réservations sont considérées fermes et définitives.
- Toute demande de réservation hors délais devra être motivée par un justificatif et la prestation sera majorée.
- Aucune annulation ne pourra être acceptée hormis pour raison médicale avec justificatif transmis dans les 5 jours suivants l'absence.

### Les conditions générales d'accueil

#### Le masque

- Le port du masque est obligatoire pour les adultes (animateurs et agents de service).
- Comme à l'école le masque n'est pas obligatoire pour les enfants.

#### Lavage des mains 1<sup>er</sup> geste barrière

- Un adulte s'assurera que les enfants se lavent très régulièrement les mains (30 secondes minimum) :
  - En arrivant et partant du centre de loisirs.
  - Avant et après chaque activité.
  - Avant et après le repas et le goûter.
  - En sortant des toilettes...



#### Distanciation et circulation



- Dans les salles d'activités les mesures de distanciations physiques sont respectées.
- Les déplacements sont organisés en file indienne (les enfants sont espacés d'un mètre).
- Les groupes ne dépassent jamais 10 enfants.
- Des sens de circulation sont établis dans chaque site.
- Aucun parent n'entre dans les locaux.

#### Les activités

- Le planning des activités sera disponible début juillet sur l'application « APPLIGUE ».
- Toutes les activités ou jeux collectifs sont interdits. Les animateurs privilégieront des jeux simples où la distanciation physique est maintenue (chants, coloriages, jeux individuels...).
- Les jeux et jouets personnels ne sont pas acceptés (sauf doudou pour les maternelles mis dans un sac congélation et mentionnant le nom de l'enfant).
- La sieste :
  - Un lit barquette est attribué à chaque enfant et désinfecté après chaque utilisation.
  - Chacun à distance de 1 mètre au minimum.



#### Restauration et goûter

- Les repas et les goûters sont fournis.

# les gestes à retenir



je garde une  
distance  
d'environ  
1 mètre  
avec les  
copains



je ne serre pas la  
main et je ne  
fais pas de  
bisous,  
mais je dis  
quand même  
bonjour !



Je me lave  
bien les  
mains,  
le temps  
d'une petite  
chanson



j'utilise des  
mouchoirs  
jetables et  
je les jette  
à la poubelle



je tousse  
et  
j'éternue  
dans mon  
coude

Pour me protéger  
et protéger les autres !



